CONSEIL COMMUNAL

VILLE DU LOCLE

Aux propriétaires et gérances

N/réf. VM
Urbanisme.lelocle@ne.ch
☎ 032 933 84 32

Le Locle, juillet 2017

Service de ramonage

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer que nous avons nommé Monsieur Adrien Steudler en tant que maître ramoneur pour l'exploitation du secteur de ramonage des communes du Cerneux-Péquignot, des Brenets, de La Chaux-du-Milieu et du Locle.

Il succèdera, dès le 1er août 2017, à Monsieur Claude-Alain Banderet avec qui nous avons collaboré plus de 40 ans. Nous tenons à le remercier vivement.

M. Steudler procédera au ramonage de toutes les installations de chauffage (solide, liquide et gazeux) tel qu'exigé par les dispositions du règlement concernant le service de ramonage (RSR), de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS), et de son règlement d'application (RALPDIENS). Il se conformera au tarif cantonal pour le service de ramonage annexé au RSR. Il sera tenu de remettre un exemplaire du tarif cantonal et d'un rapport de travail à toute personne qui en fait la demande.

Nous vous remercions d'avance de la confiance que vous lui témoignerez, et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président, Le chancelier,

C. Dupraz P. Martinelli

Avenue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 656
CH-2400 Le Locle
www.lelocle.ch